



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Regulation (EC) No. 1272/2008 and Regulation (EC) No. 1907/2006 as amended by
Regulation (EU) No. 2020/878

Date de révision 06-sept.-2024

Version 2

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 68050
Nom du produit BEARING MOUNT FOR RELAXED FITS 50ML

Autres moyens d'identification

Identifiant de formule unique (UFI) JCPH-U03Q-700W-XWMF
Mélange. Contient hydroperoxyde de cumene; Acide maléique; Isopropylbenzène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Permatex, Inc. 6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA Telephone: 1-87-Permatex (866) 732-9502	Only Representative (OR) ITW Permatex, Inc. Bay 150 Shannon Industrial Estate Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285 customerservice.shannon@itwpp.com
--	--

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact ITW Permatex, Inc.
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail: mail@permatex.com

Numéro d'appel hors urgences 866-732-9502

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 EU Member States information as follows:

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe 112

Autriche	01 406 43 43
Belgique	070 245 245
Bulgarie	+359 2 9154 233
Croatie	+3851 2348 342
Chypre	1401
République tchèque	+420 224 919 293/ +420 224 915 402
Danemark	+ 45 8212 1212
Estonie	16662/ (+372) 7943 794
Finlande	0800 147 111/ 09 471 977
France	+33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	+49 228 192 40
Grèce	(003) 2107793777
Hongrie	+36 80 201 199
Islande	543 2222
Irlande	01 809 2166
Italie	0382-24444
Lettonie	+371 67042473
Liechtenstein	01 406 43 43
Lituanie	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malte	112
Pays-Bas	+31 (0)88 755 8000
Norvège	22 59 13 00
Pologne	112
Portugal	+351 800 250 250
Roumanie	+40213183606
Slovaquie	+421 2 5477 4166
Slovénie	112
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	145
Royaume-Uni	111

SECTION 2: Hazards identification

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Eye irritation	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient hydroperoxyde de cumene; Acide maléique; Isopropylbenzène



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H350 - Peut provoquer le cancer.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette).

P391 - Recueillir le produit répandu.

Toxicité aiguë inconnue

95.255 % of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute toxicity.

le mélange contient 60.94 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 60.94 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 3: Composition/information on ingredients**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	1 - <2.5	Aucune donnée disponible	201-254-7 (617-002-00-8)	Org. Perox. E (H242) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312)	Eye Dam. 1 :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3%	-	-	-

				Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Corr. 1B :: C>=10% Skin Irrit. 2 :: 3%<=C<10% STOT SE 3 :: C<10%			
propane-1,2-diol 57-55-6	0.5 - <1	Aucune donnée disponible	200-338-0	Aucune donnée disponible	-	-	-	-
Acide maléique 110-16-7	0.1 - <0.5	Aucune donnée disponible	203-742-5 (607-095-00-3)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	Skin Sens. 1 :: C>=0.1%	-	-	-
phenylhydrazine d'acetylene 114-83-0	0.1 - <0.5	Aucune donnée disponible	204-055-3	Aucune donnée disponible	-	-	-	-
acide-acrylique 79-10-7	0.1 - <0.5	Aucune donnée disponible	201-177-9 (607-061-00-8)	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400)	STOT SE 3 :: C>=1%	-	-	D
Isopropylbenzène 98-82-8	0.1 - <0.5	Aucune donnée disponible	202-704-5 (601-024-00-X)	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H335) Carc. 1B (H350) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-

Note D - Certain substances which are susceptible to spontaneous polymerization or decomposition are generally placed on the market in a stabilized form. It is in this form that they are listed in Part 3 of Annex VI to Regulation (EC) No 1272/2008. However, such substances are sometimes placed on the market in a non-stabilized form. In this case, the supplier who places such a substance on the market must state on the label the name of the substance followed by the words "non-stabilized".

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
hydroperoxyde de cumène 80-15-9	382	133.56	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
propane-1,2-diol 57-55-6	20000	20800	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide maléique 110-16-7	708	1560	0.18	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
acide-acrylique 79-10-7	193	2000	3.6 2.775	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Isopropylbenzène 98-82-8	1400	10578	Aucune donnée disponible	21.5355	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

SECTION 4: First aid measures

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Effets de l'exposition	Peut provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

SECTION 5: Firefighting measures

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique

contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Accidental release measures**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Handling and storage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésif.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	-	-	TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 59 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 6.0 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ Sk*	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 30 mg/m ³ Ceiling: 60 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m ³ STEL: 20 ppm 1 minute STEL: 59 mg/m ³ 1 minute Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ Ceiling: 15 ppm Ceiling: 45 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 100 mg/m ³ Sk* Ceiling: 250 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³ Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ TWA: 150 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 200 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*

	Sk*				
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Sk*
propane-1,2-diol 57-55-6	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 470 mg/m ³ STEL: 1410 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 450 ppm	-	-	TWA: 7 mg/m ³	TWA: 7 mg/m ³
phenylhydrazine d'acetylé 114-83-0	-	-	-	-	TWA: 0.013 mg/m ³ TWA: 0.01 ppm Sk* J+
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 29 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 59 ppm STEL: 20 mg/m ³ Sk*	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ Sk*	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1.7 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ Ceiling: 59 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 170 mg/m ³ STEL: 35 ppm Sk*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 79 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 118.5 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 202 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ A+	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 29.5 mg/m ³ Sk*
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 50 ppm Sk*	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
acide-acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ Ceiling: 59 mg/m ³	TWA: 29 mg/m ³ TWA: 10 ppm STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ Sk*
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Sk* Ceiling: 250 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
propane-1,2-diol 57-55-6	-		-	TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 450 ppm STEL: 1422 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	
acide-acrylique 79-10-7	NGV: 10 ppm NGV: 29 mg/m ³		TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³	

	Bindande KGV: 20 ppm Bindande KGV: 59 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ S+	STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³
Isopropylbenzène 98-82-8	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m ³ Bindande KGV: 50 ppm Bindande KGV: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m ³ Sk*	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	7 mg/g Creatinine - urine (2-Phenol-2- propanol) - up to two hours after the end of work shift	-	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	-	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift) 10 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine	10 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis) end of shift)
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Isopropylbenzène 98-82-8	7 µg/g Creatinine - urine (Cumene) - no later than two hours after the end of the shift	-	-	10.6 mg/L (urine - 2-Phenylpropane end of exposure or work shift)	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Isopropylbenzène 98-82-8	10 mg/g Creatinine - urine (2-Phenyl-2-propanol (after hydrolysis)) - at the end of the work shift	7 mg/g Creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol end of shift)	20 mg/g creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift) 16.6 µmol/mmol creatinine (urine - 2-Phenyl-2-propanol after hydrolysis end of shift)	-	

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
diméthacrylate éthoxyle du bisphénol 41637-38-1	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	3.52 mg/m ³ [4] [6]
acide-méthacrylique-monoester avec-propane-1,2-diol- 27813-02-1	-	4.2 mg/kg bw/day [4] [6]	14.7 mg/m ³ [4] [6]
hydroperoxyde de cumène 80-15-9	-	-	6 mg/m ³ [4] [6]
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	168 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6]
saccharine	-	18.75 mg/kg bw/day [4] [6]	131.3 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
81-07-2			
Acide maléique 110-16-7	-	-	3 mg/m ³ [4] [6] 3 mg/m ³ [4] [7] 3 mg/m ³ [5] [6] 3 mg/m ³ [5] [7]
acide-acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm ² [5] [6] 1 mg/cm ² [5] [7]	30 mg/m ³ [4] [6] 30 mg/m ³ [4] [7] 30 mg/m ³ [5] [6] 30 mg/m ³ [5] [7]
Isopropylbenzène 98-82-8	-	15.4 mg/kg bw/day [4] [6]	100 mg/m ³ [4] [6] 250 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
diméthacrylate éthoxyle du bisphénol 41637-38-1	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]
acide-méthacrylique-monoester avec-propane-1,2-diol- 27813-02-1	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.8 mg/m ³ [4] [6]
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	50 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6]
saccharine 81-07-2	12.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	50 mg/m ³ [4] [6]
acide-acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm ² [5] [6] 1 mg/cm ² [5] [7]	3.6 mg/m ³ [4] [6] 3.6 mg/m ³ [4] [7] 3.6 mg/m ³ [5] [6] 3.6 mg/m ³ [5] [7]
Isopropylbenzène 98-82-8	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	16.6 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
acide-méthacrylique-mono ester avec-propane-1,2-diol- 27813-02-1	0.904 mg/L	0.972 mg/L	0.904 mg/L	0.972 mg/L	-
hydroperoxyde de cumène 80-15-9	0.0031 mg/L	0.031 mg/L	0.00031 mg/L	-	-
propane-1,2-diol	260 mg/L	183 mg/L	26 mg/L	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
57-55-6					
saccharine 81-07-2	5 mg/L	50 mg/L	0.5 mg/L	-	-
Acide maléique 110-16-7	0.1 mg/L	0.4281 mg/L	0.01 mg/L	-	-
acide-acrylique 79-10-7	0.003 mg/L	0.0013 mg/L	0.0003 mg/L	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	0.035 mg/L	0.012 mg/L	0.0035 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
acide-méthacrylique-mono ester avec-propane-1,2-diol- 27813-02-1	6.28 mg/kg sediment dw	6.28 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.727 mg/kg soil dw	-
hydroperoxyde de cumene 80-15-9	0.023 mg/kg sediment dw	0.0023 mg/kg sediment dw	0.35 mg/L	0.0029 mg/kg soil dw	-
propane-1,2-diol 57-55-6	572 mg/kg sediment dw	57.2 mg/kg sediment dw	20000 mg/L	50 mg/kg soil dw	-
saccharine 81-07-2	104.403 mg/kg sediment dw	104.403 mg/kg sediment dw	50 mg/L	29.024034 mg/kg soil dw	-
Acide maléique 110-16-7	0.334 mg/kg sediment dw	0.0334 mg/kg sediment dw	44.6 mg/L	0.0415 mg/kg soil dw	-
acide-acrylique 79-10-7	0.0236 mg/kg sediment dw	0.002346 mg/kg sediment dw	0.9 mg/L	1 mg/kg soil dw	0.03 g/kg food
Isopropylbenzène 98-82-8	3.22 mg/kg sediment dw	0.322 mg/kg sediment dw	200 mg/L	0.624 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Dangers thermiques

Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Couleur	Aucune information disponible	
Odeur	Aucune information disponible.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Estimé
Point / intervalle d'ébullition	> 195 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Flammable in the presence of the following materials or conditions: open flames, sparks and static discharge. Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	95 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Estimé
Température de décomposition		Remarks: Self-Accelerating decomposition temperature (SADT): 50 °C SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction. 10% in deionized water Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Kinematic viscosity at 100 degrees C
Viscosité dynamique	1,300 mPas @ 20°C (68°F)	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Immiscible à l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<0.1 mm Hg	
Densité relative	1.1	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Air = 1
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en COV 3.664

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

SECTION 11: Toxicological information

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou

respiration sifflante.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:

ETAmél (voie orale) 4,706.30 mg/kg
 ETAmél (voie cutanée) 4,499.40 mg/kg
 ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l
 ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) 1.19 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 60.94 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
 le mélange contient 60.94 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
 le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
 le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
 le mélange contient 95.255 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
hydroperoxyde de cumene	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
propane-1,2-diol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Acide maléique	= 708 mg/kg (Rat)	= 1560 mg/kg (Rabbit)	> 720 mg/m ³ (Rat) 1 h
acide-acrylique	= 193 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3.6 mg/L (Rat) 4 h = 11.1 mg/L (Rat) 1 h
Isopropylbenzène	= 1400 mg/kg (Rat)	= 12300 µL/kg (Rabbit)	> 3577 ppm (Rat) 6 h

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Isopropylbenzène	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

SECTION 12: Ecological information

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
hydroperoxyde de cumene	-	LC50: =3.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
propane-1,2-diol	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Acide maléique	-	LC50: =5mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 250 - 400mg/L (48h, Daphnia magna)
acide-acrylique	EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =222mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna)
Isopropylbenzène	EC50: =2.6mg/L (72h,	LC50: 6.04 - 6.61mg/L	-	EC50: =0.6mg/L (48h,

	Pseudokirchneriella subcapitata)	(96h, Pimephales promelas) LC50: =4.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.1mg/L (96h, Poecilia reticulata)		Daphnia magna) EC50: 7.9 - 14.1mg/L (48h, Daphnia magna)
--	----------------------------------	---	--	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
hydroperoxyde de cumene	1.6
propane-1,2-diol	-1.07
Acide maléique	-0.34
acide-acrylique	0.46
Isopropylbenzène	3.55

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
hydroperoxyde de cumene	La substance n'est pas PBT/vPvB
propane-1,2-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide maléique	La substance n'est pas PBT/vPvB
acide-acrylique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isopropylbenzène	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

PMT or vPvM properties D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 13: Disposal considerations**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14: Transport information

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15: Regulatory information

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
propane-1,2-diol - 57-55-6	RG 84
Isopropylbenzène - 98-82-8	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Number	Classe
acide-acrylique	5.2.5	Class I

Pays-Bas

Carcinogenic, mutagenic and reproductive toxic effects

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Isopropylbenzène	Present	-	-

Suisse

Ordinance on the Incentive Tax on Volatile Organic Compounds (OVOC) SR 814.018 Group I
Storage of Hazardous Material SC 10/12
WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20 Class B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
hydroperoxyde de cumene - 80-15-9	75	-

Acide maléique - 110-16-7	75	-
acide-acrylique - 79-10-7	75	-
Isopropylbenzène - 98-82-8	28	-
	75	

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECI	N'est pas conforme
PICCS	N'est pas conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme
TCSI	Contact supplier for inventory compliance status

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**SECTION 16: Other information****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H312 - Nocif par contact cutané
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H331 - Toxique par inhalation
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H350 - Peut provoquer le cancer
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane
 LD50 : Dose létale, 50 %

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de

l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

06-sept.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité